

Protection du consommateur

Dans les 28 abattoirs en activité (volaille comprise), la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI) a réalisé 112 contrôles couvrant des inspections de routine (28) ainsi que des contrôles spécifiques (84).

En production primaire animale, 280 contrôles ont été réalisés par des vétérinaires officiels sur les exploitations de plaine et 84 sur les alpages. Des assistants officiels, dépendants de l'Association vaudoise de Contrôle des Branches Agricoles (CoBra), ont de leur côté réalisé 442 contrôles.

Trois campagnes spécifiques ont engendré 80 contrôles liés aux médicaments et 19 liés au gibier d'élevage à onglons.

Nous pouvons également relever que le DAVI a prononcé 34 décisions de suspension temporaire de livrer le lait suite à des résultats d'analyses non conformes dans le cadre de la surveillance officielle de la production laitière.

Par ailleurs, 221 contrôles ont été effectués chez les apiculteurs, dont 58 constituaient un contrôle complet de production primaire animale et 45 un contrôle en zone de séquestre. Les 118 restants étaient des contrôles sanitaires de base.

Exercice de la médecine vétérinaire

344 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement en vigueur dans le canton de Vaud. En 2018, 27 nouvelles autorisations ont été délivrées, dont 11 à titre indépendant et 16 à titre dépendant avec responsabilité professionnelle.

En outre, 39 inspections de pharmacie ont été effectuées dans des cabinets vétérinaires.

Santé animale

Fin 2017, des cas de fièvre catarrhale du mouton (langue bleue), sérotype 4 ont été découverts en France. Début 2018, ce pays était déclaré zone réglementée pour ce sérotype, en plus du sérotype 8 déjà présent, cela a eu pour conséquence de devoir commander 10'000 doses de vaccins en urgence. Pour pouvoir immuniser les quelque 4'500 animaux du package franco-suisse (4'700 en 2017) contre les deux sérotypes de la maladie.

Au retour du package, quelque 150 bêtes non vaccinées (250) - trop jeunes au départ ou nées durant l'estivage - ont fait l'objet d'un contrôle quant à la présence du virus de la langue bleue. Un cas a été décelé et les mesures nécessaires ont été prises. Les contrôles par sondage effectués en Suisse entre octobre et novembre ont permis de

découvrir d'autres cas d'animaux porteurs du virus de la langue bleue sérotype 8 (7 dans le canton de Vaud) pas tous directement en relation avec l'estivage transfrontalier.

Aucun cas (1 en 2017) de salmonelles n'a été découvert dans les poulaillers vaudois.

Deux (0) exploitations bovines ont été touchées par une salmonellose et assainies.

De plus, 3 (4) cas de loque américaine et 1 de loque européenne des abeilles ont été découverts et traités.

Sept (2) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez les bovins. Les mesures sanitaires prévues ont été prises, dont l'élimination des animaux infectés.

S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 25 (20) nouveaux cas d'infection. Par ailleurs, près de 490 (430) exploitations ont été touchées par des enquêtes. Les examens y ont été effectués sur un à plusieurs animaux par exploitation.

Concernant la campagne d'épidémiosurveillance, les contrôles de nombreuses maladies se font sur des prélèvements faits aux abattoirs. En outre, 26 (13) exploitations ont été contrôlées à l'égard de la brucellose ovine, 39 (14) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 413 (289) (3'350, inclus les prélèvements bovins) échantillons de sang.

De plus, 5 (8) exploitations avicoles ont fait l'objet d'une surveillance vétérinaire officielle à l'égard des salmonelles.

23 dossiers d'importation d'animaux de rentes ont été clos (21 dossiers en 2017), soit :

- 14 (12) dossiers pour 87 (118) bovins, 2 (10) dossiers / 72 animaux (109) provenant de France et 2 (1) dossiers / 45 (6) animaux provenant d'Allemagne,
- 5 (2) dossiers pour 54 (43) ovins provenant de France,
- 2 (4) dossiers pour des volailles (4896 (18'560) pondeuses, 6630 (6'700) poussins),
- 2 dossiers concernant des apiculteurs qui ont importé des reines (27) du Danemark.

Notons également la légalisation de 94 documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger. Dans ce domaine, le service a dû également traiter 114 cas d'importations illégales de chiens et 6 cas d'importations illégales de chats.

235 (233) demandes de manifestation avec la présence d'animaux ont également été traitées.

Différents dossiers de nouvelles ou de renouvellements d'autorisation pour des entreprises de traitements ou de transport de sous-produits animaux ont également été instruits.

Protection des animaux

Plus de 230 enquêtes ont été ouvertes dans le canton concernant la protection des animaux (détention d'animaux de compagnie ou de rente confondus). Soixante-six infractions à l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) ont été dénoncées aux autorités judiciaires.

Dans le cadre de la campagne OPAn 2018, 1040 visites d'exploitations ont été effectuées par les contrôleurs CoBrA et les collaborateurs du DAVI. Les rapports de non-conformité ont donné lieu à 124 décisions pour des manquements et mises en conformité des installations. Comme l'année précédente, les dimensions des installations (longueur/largeur des couches et surface des aires de repos) ainsi que le manque de sorties hivernales du bétail entravé étaient des objets récurrents de contestation.

On compte également 29 rappels des obligations légales, qui portent notamment sur les dimensions des enclos, la formation du détenteur, la qualité des litières ou encore la détention prolongée en plein air.

La campagne prioritaire de contrôle des exploitations détenant des porcs a été reconduite en 2018 avec 208 contrôles, dont 195 ont été jugées conformes. Parmi les 13 non-conformités, on note principalement des infractions liées au manque d'occupation, à l'absence d'isolement d'animaux malades ou blessés et aux sols abîmés.

L'année 2018 a également été marquée par une campagne de contrôle en matière de transport d'animaux de rente. Dans ce cadre, 72 contrôles ont été effectués par des collaborateurs du DAVI, que ce soit au lieu de destination (notamment abattoirs ou places de marché de bétail) ou, avec le soutien de la gendarmerie, en cours de transport. Ces contrôles ont permis de mettre en évidence 46 non-conformités, dont 3 nécessitaient une dénonciation pénale.

Vingt-huit autorisations de détention privée d'animaux sauvages ont été renouvelées et 12 nouvelles ont été délivrées. Onze autorisations de détention professionnelle d'animaux sauvages ont été renouvelées et 6 nouvelles ont été délivrées. Au niveau des autorisations de commerce zoologique, 3 ont été renouvelées et 2 nouvelles ont été délivrées. Une nouvelle autorisation de prise en charge professionnelle (pension et élevage) de NAC (nouveaux animaux de compagnie) a été délivrée. Finalement, le DAVI a préavisé 121 dossiers CAMAC relatifs aux systèmes de détention pour animaux.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, le DAVI a examiné 139 autorisations d'expériences sur animaux (109 nouvelles et 30 renouvellements) ainsi que 157 compléments à des autorisations en cours. Treize demandes concernant des expériences intercantionales ont également été évaluées (9 préavisées par la commission pour les expériences sur animaux). En termes de contrôle, les collaborateurs du DAVI et les membres de la commission ont inspecté 14 animaleries dont 13 de manière inopinée et ont réalisé 31 visites d'expériences dont 14 non annoncées.

Police des chiens

Dans ce secteur, 384 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau ci-dessous) et 33 cas de comportements agressifs ont été traités. A cela s'ajoutent 23 cas de chiens errants sur le domaine public.

Il est à relever que seul un cas de morsure est attribué à un CPD (chien potentiellement dangereux). Cela concerne une morsure sur animal. En parallèle, un total de 293 morsures par des chiens non listés, dont 177 sur humains, a été enregistré. Reste 91 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 96 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 161 évaluations comportementales ont été effectués le DAVI.

Trente-deux demandes d'autorisation d'enseigner la cynologie ont été délivrées et 29 demandes de renouvellement d'autorisation.

S'agissant des chiens dangereux, seules 2 mesures d'euthanasie ont été ordonnées en 2018.

Enfin, 361 inspections ont été effectuées, soit 136 concernant l'OPAn, 172 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 28 contrôles d'élevages, 23 contrôles de pensions et 2 contrôles de cours d'éducation canine.

Comparatif 2017 – 2018

Nombre de morsures	2017	2018
Morsures par des chiens non listés sur humains	147	177
Morsures par des chiens non listés sur animaux	131	116
Morsures par chiens inconnus	87	91
Morsures totales par chiens non listés	365	384
Morsures par CPD sur humains	0	0
Morsures par CPD sur animaux	2	1
Morsures totales par CPD	2	1
Total des morsures	367	385

Institut Galli-Valerio

Les analyses effectuées par l'Institut Galli-Valerio pour l'année 2018 se répartissent comme suit :

8592 échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance nationale pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 6703 recherches d'anticorps et 1944 recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.

Pour les mesures de lutte cantonales contre la BVD, 14'049 échantillons nous sont parvenus ; 6325 recherches d'anticorps et 13'176 recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.

Dans le cadre des expositions, 44 échantillons quant à la présence d'anticorps et 1756 recherches d'antigènes (ELISA ou PCR) ont été effectuées.

105 recherches d'anticorps et 139 recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.

Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec des échantillons provenant de l'abattoir d'Estavayer-le-Lac. Dans ce cadre, 4167 échantillons ont été testés, 3119 pour la recherche de BVD (anticorps), 2172 pour l'IBR et la leucose bovine enzootique. À l'automne, entre le 15 octobre et le 15 novembre, 380 d'entre eux ont été analysés quant à la présence du virus de la fièvre catarrhale ovine par PCR.

De plus, 234 analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur du bétail bovin importé et 552 sur des bovins participant à des expositions.

1227 moutons et 1439 chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose.

Au retour de pacage de bovins suisses en provenance de France, durant le dernier trimestre 2018, 909 analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine ont été réalisées.

418 dossiers d'analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été générés.

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 207 couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et 30 lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 110 échantillons pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 208 recherches de substances inhibitrices dans la musculature et les organes d'animaux abattus, 1020 recherches de salmonelles chez les bovins et 204 analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 512 lots de carcasses de porcs, 793 sangliers, 58 chevaux et 17 ânes.

79 antibiogrammes ont été réalisés ; 26 suite à des mammites chez les bovins, 11 chez des poules.

Dans le cadre du projet TariSelect, en partenariat avec Prométerre, 137 échantillons de lait ont été analysés. Trois d'entre eux ont été suivis d'un antibiogramme.